



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél : 03.21.51.30.80

A 2026-362

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation

Rue du Docteur Bailliet

du lundi 14 septembre au lundi 5 octobre 2026 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 26 août 2026 par Monsieur Yann Matton, responsable fonctionnel des Services Techniques de la ville d'Isbergues, 70 rue Anatole France à ISBERGUES,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de *démolition des bâtiments front à rue*, situés rue du Docteur Bailliet, à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise Helfaut Construction, située ZA de la Fontaine Colette à HELFAUT (62570),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés rue du Docteur Bailliet, à ISBERGUES, du 14 septembre au 5 octobre 2026 inclus.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure. Il sera interdit de dépasser.

Article 3 : Les trottoirs situés en façade des bâtiments démolis seront neutralisés. La circulation des piétons sera reportée sur le trottoir opposé.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-362



Article 4 : Il appartiendra au bénéficiaire de procéder à la remise en état des lieux dès la fin du chantier, sous peine de poursuite.

Article 5 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 6 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **13¹ AOUT 2026**

Le Maire,

David THELLIER

Publié le **13¹ AOUT 2026**